

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.157.2008.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'HARMONISATION DES
CONTRÔLES DES MARCHANDISES AUX FRONTIÈRES

GENÈVE, 21 OCTOBRE 1982

CORRECTION DE LA NOUVELLE ANNEXE 8 À LA CONVENTION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Comité de gestion de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) a attiré l'attention du Secrétaire général sur une erreur contenue dans les textes anglais et français de la nouvelle Annexe 8 à la Convention susmentionnée.

Le document (TRANS/WP.30/AC.3/2005/1/Corr.1) qui contient le texte de la correction en anglais et français peut être consulté sur le site de la Division du Transport de la CEE-ONU à l'adresse suivante :

<http://www.unece.org/trans/bcf/ac3/documents/TRANS-WP30-AC3-2005-01c1e.pdf>
<http://www.unece.org/trans/bcf/ac3/documents/TRANS-WP30-AC3-2005-01c1f.pdf>

..... On trouvera ci-joint le procès-verbal de rectification dressé en conséquence.

Le 25 mars 2008



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.



INTERNATIONAL CONVENTION ON THE
HARMONIZATION OF FRONTIER CONTROLS
OF GOODS
GENEVA, 21 OCTOBER 1982

CONVENTION INTERNATIONALE SUR
L'HARMONISATION DES CONTRÔLES DES
MARCHANDISES AUX FRONTIÈRES
GENÈVE, 21 OCTOBRE 1982

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION
OF ANNEX 8 OF THE CONVENTION

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION
DE L'ANNEXE 8 À LA CONVENTION

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the
International Convention on the
Harmonization of Frontier Controls
of Goods, concluded at Geneva on
21 October 1982 (Convention),

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
de la Convention internationale sur
l'harmonisation des contrôles des
marchandises aux frontières, conclu à
Genève le 21 octobre 1982
(Convention),

WHEREAS it appears that the
English and French texts of Annex 8
of the Convention contain an error
(refer to C.N.222.2007.TREATIES-1 of
20 February 2007 and
C.N.127.2008.TREATIES-1 of
25 February 2008),

CONSIDÉRANT que les textes anglais
et français de l'Annexe 8 à la
Convention comportent une erreur (voir
C.N.222.2007.TREATIES-1 du 20 février
2007 et C.N.127.2008.TREATIES-1 du
25 février 2008),

WHEREAS in article 1, line 2 of
Annex 8 the word "Appendix" should
be corrected to read "Annex",

CONSIDÉRANT qu'à la deuxième ligne
de l'article 1 de l'Annexe 8, le mot
"l'appendice" doit être remplacé par
"l'annexe",

HAS CAUSED the required
corrections to be effected in the
English and French texts of Annex 8
of the Convention.

A FAIT PROCÉDER dans les textes
anglais et français de l'Annexe 8 à la
Convention aux corrections requises.

IN WITNESS WHEREOF, I, Nicolas
Michel, Under-Secretary-General for
Legal Affairs, the Legal Counsel,
have signed this Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous, Nicolas
Michel, Secrétaire général adjoint aux
affaires juridiques, le Conseiller
juridique, avons signé le présent
procès-verbal.

Done at Headquarters, United
Nations, New York, on 25 March 2008.

Fait au Siège de l'Organisation des
Nations Unies, New York, le 25 mars
2008.

Handwritten signature of Nicolas Michel in black ink.

Nicolas Michel